

Les cantons face au monde

La politique extérieure de la Confédération doit tenir compte des prérogatives cantonales, même si la complexité des dossiers négociés en réduit la marge de manoeuvre.

Dans un système fédéral, les affaires étrangères sont traditionnellement la chasse gardée de l'Etat central. La Suisse ne déroge pas à la règle: la Confédération est en principe compétente pour conclure des traités internationaux. Que se passe-t-il toutefois si le domaine en cause relève, selon le partage interne, des compétences des cantons et non de la Confédération? Deux solutions sont possibles: une vision fédéraliste qui limiterait la compétence fédérale aux bornes de sa compétence législative interne et une vision plus centralisatrice qui permet à Berne de conclure également des traités dans les domaines de compétence cantonale.

Vingt-six interlocuteurs cantonaux peuvent représenter une cacophonie pour nos partenaires. En outre, la conduite des affaires extérieures est à l'origine des anciennes alliances confédérales. La conception centralisatrice l'a donc emporté et il est aujourd'hui admis que la Confédération peut théoriquement conclure des traités internationaux même dans les domaines qui, du point de vue de la répartition interne des compétences, sont du ressort des cantons.

Mais les autorités fédérales n'ont fait jusqu'ici qu'un usage limité de leur compé-

tence: passer purement et simplement sur les prérogatives cantonales n'est guère envisageable politiquement. La question a d'ailleurs agité les esprits avec les négociations du traité sur l'EEE. Les cantons acceptaient difficilement de se faire dépouiller de leurs oripeaux sans piper mot dans le nombre important de domaines visés par l'intégration européenne.

Dans le cadre de la révision totale de la Constitution qui suivit, les cantons voulaient émettre un avis qui soit contraignant pour Berne. Ils ont partiellement obtenu gain de cause dans la mouture définitive de la Constitution fédérale. D'une part, le texte reconnaît à la Confédération une large compétence pour conclure des traités internationaux. Mais, d'autre part, la Constitution reconnaît expressément un droit de participation des cantons lorsque leurs compétences sont touchées (cf. encadré en page 2). Un strapontin devrait même leur être offert dans les négociations internationales.

En pratique, l'information sur le contenu des négociations paraît circuler, notamment grâce à la conférence des gouvernements cantonaux.

continue en page 2

Dans ce numéro

L'extrême gauche rejette à tort Schengen et Dublin.
page 2

Les jeunes Alémaniques souffrent autant que les Romands du chômage.
page 4

Une recherche tessinoise suit le parcours des jeunes après l'école obligatoire.
page 5

Forum: la culture prise au piège de la politique.
page 6

Le Musée de l'Elysée de Lausanne interroge l'acte créateur selon Henri Cartier-Bresson.
page 7

Feuilleton (10) de Anne Rivier.
page 8

Politique extérieure

La visibilité de Micheline Calmy-Rey sur la scène internationale doit s'accompagner d'une plus grande activité de la Suisse sur le terrain de la promotion de la paix et des droits humains.

Edito à la page 3

Les extrêmes empêtrés dans leurs contradictions

L'extrême gauche rejette Schengen et Dublin au nom d'une Europe solidaire et ouverte. Ces accords sont pourtant le gage d'un assouplissement du droit d'asile helvétique.

Une partie de l'extrême gauche soutiendra l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres de l'Union européenne. Elle ne veut pas tendre une main «objective» à l'UDC. Mais, comme pour racher ce ralliement aux principales forces politiques et économiques du pays, elle appelle à rejeter l'accord Schengen/Dublin qui traite de la sécurité intérieure et de l'asile. Ce faisant, l'extrême gauche, tout comme l'UDC, s'empêtre dans ses contradictions.

Les nationalistes conservateurs, aveuglés par leur phobie européenne, refusent des ac-

cords qui amélioreront substantiellement la sécurité du continent. En témoignent notamment la collaboration policière et l'accès au système d'information européen, les progrès apportés à l'entraide judiciaire. L'UDC cultive l'illusion d'une Suisse isolée qui pourrait assurer seule la lutte contre la criminalité transfrontalière, alors même que l'obsession sécuritaire constitue l'un des principaux axes de sa propagande.

La Suisse plus restrictive

L'extrême gauche rejette cet accord au nom d'une Europe ouverte et solidaire. Or on ne

voit pas en quoi le refus de la Suisse de s'associer à l'espace de Schengen/Dublin contribuerait à rendre l'Europe plus ouverte et solidaire. Par contre, il est certain que le choix de la voie solitaire n'améliorerait pas le sort des requérants d'asile dans notre pays. En effet, le droit helvétique est clairement plus restrictif que les directives européennes en la matière: qu'il s'agisse des persécutions non étatiques, des admissions humanitaires, de la procédure de non entrée en matière, des garanties de protection juridique et de la transmission des données personnelles, la Suisse ne

respecte pas les standards minimaux édictés par Bruxelles.

Certes l'adhésion à Schengen/Dublin n'oblige pas formellement la Suisse à s'aligner sur les normes communautaires. Mais de fait il est difficile d'imaginer que le système mis en place par Dublin puisse fonctionner si tous les partenaires n'appliquent pas les mêmes conditions en matière d'asile. En clair, la Suisse devra à terme adopter les standards européens, moins rigoureux que ses règles actuelles.

Ni l'aveuglement passionnel de l'UDC, ni les bons sentiments de l'extrême gauche ne font une bonne politique. *jd*

Affaires étrangères (suite)

Les cantons face au monde

En revanche, une participation effective des vingt-six partenaires aux discussions internationales et à toute leur complexité est plus aléatoire. Le «poids particulier» que doit revêtir l'avis des Etats fédérés pourrait être un leurre.

Cette relative inaptitude des cantons à défendre leur pré carré s'explique aussi par la difficulté, pour certaines administrations cantonales, de maîtriser des dossiers aussi complexes que l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) négocié à l'OMC. Une meilleure collaboration intercantonale, telle qu'elle pourrait résulter de la nouvelle répartition des tâches (RPT), paraît indispensable. Des réformes plus fondamentales pourraient être envisagées pour que les cantons pèsent réellement. Aux Etats-Unis, où

l'Union peut comme en Suisse conclure des traités internationaux dans les domaines de compétence des Etats, ils doivent aussi être approuvés par les deux tiers du Sénat.

L'impact croissant de la politique extérieure de la Suisse érode doucement le pouvoir cantonal. Ainsi en va-t-il des négociations actuellement en cours dans le cadre de l'AGCS (cf. DP n° 1633 et 1634). Des domaines de compétence cantonale sont offerts par la Confédération en vue d'ouvrir l'accès au marché à des prestataires étrangers. Le risque existe que la Confédération prenne des engagements internationaux qui seront autant de couleuvres à avaler pour les cantons. Dangereux pour l'équilibre fédéraliste. *ad*

La Constitution fédérale du 18 avril 1999 a donné quelques garanties aux cantons s'agissant de la manière dont la Confédération exerce sa compétence en matière de relations extérieures.

Art. 54 al. 3

[La Confédération] tient compte des compétences des cantons et sauvegarde leurs intérêts.

Art. 55

Les cantons sont associés à la préparation des décisions de politique extérieure affectant leurs compétences ou leurs intérêts essentiels. La Confédération informe les cantons en temps utile et de manière détaillée et elle les consulte. L'avis des cantons revêt un poids particulier lorsque leurs compétences sont affectées. Dans ces cas, les cantons sont associés de manière appropriée aux négociations internationales. Les détails sont réglés dans la loi du 22 décembre 1999 sur la participation des cantons à la politique extérieure de la Confédération (RS 138.1)

Les bons offices scandinaves

L'engagement de la Norvège et de la Finlande doit servir d'exemple à la Suisse.

La Norvège s'est fait connaître au plan international par le «processus d'Oslo» qui, au début des années nonante, permit un rapprochement entre Palestiniens et Israéliens. Elle est active au Soudan, en Colombie, au Pakistan, en Erythrée, aux Philippines et en Haïti. Disposant d'un budget de trente-cinq millions d'euros, un service du ministère des affaires étrangères fort d'une dizaine de diplomates veille ici au respect d'une armistice, soutient là le dialogue interreligieux ou l'édification d'une société civile, finance des négociations de paix ou arbitre un différend. La Finlande joue également un rôle important quoi que plus discret dans la diplomatie au service de la paix. Une organisation privée, la «Crisis Management Initiative» (CMI) que dirige l'ancien président Martti Ahtisaari, supervise les discus-

sions sur l'avenir de la province indonésienne d'Aceh. Le ministère des affaires étrangères d'Helsinki subventionne la CMI qui fonctionne comme secrétariat du «Processus d'Helsinki pour la globalisation et la démocratie», un forum pour le dialogue Nord-Sud.

Aujourd'hui, la neutralité ne constitue plus un avantage sur la scène internationale. Si la Norvège et la Finlande occupent si fortement le terrain de la promotion de la paix, c'est parce qu'elles ont manifesté une volonté politique claire appuyée, par des moyens financiers et humains adéquats.

Tout comme ces deux pays, la Suisse dispose de suffisamment de moyens pour développer une activité diplomatique, certes moins médiatique, mais susceptible à coup sûr de donner plus de substance à son action en faveur de la paix. jd

Ces lois qui dérangent

La justice bâloise a donné raison à l'association Transport et Environnement (ATE). La société immobilière «Bahnhof Ost» ne peut construire 625 places de parc, comme elle en avait reçu l'autorisation, mais seulement 500, maximum prévu par la loi. Le responsable de la société immobilière, un ancien conseiller d'Etat de la cité rhénane, a réagi en affirmant que cette loi était dépassée.

Faut-il rappeler à cet ex-magistrat que dans un Etat de droit toute loi peut être en tout temps révisée par le parlement, révision confirmée en cas échéant par le peuple. Mais cette procédure implique un débat, un échange d'arguments, une pesée d'intérêts. Un assouplissement des prescriptions en matière d'environnement pourrait se justifier par l'excellence de la qualité de l'air et l'usage ménager du sol. Encore faudrait-il en convaincre une majorité parlementaire et l'opinion publique.

Celles et ceux - autorités locales comme promoteurs - qui jugent obsolète la législation sur l'environnement, ou pour le moins certaines de ses dispositions, se gardent bien d'entreprendre une telle révision. Ils préfèrent interpréter la loi au coup par coup et au gré de leurs intérêts - profits privés ou développement économique. Et les mêmes dénoncent sans relâche les «abus» des organisations à qui la loi attribue un droit de recours. Ce droit de recours qui empêche les administrations et les promoteurs de vider progressivement la protection de l'environnement de sa substance. jd

Edito

En vitrine et dans les rayons de la politique extérieure

D'entrée de jeu, Micheline Calmy-Rey a voulu rendre la Suisse plus visible sur la scène internationale. On se souvient de son exigence de rencontrer le chef de la diplomatie américaine à Davos pour lui dire son fait à propos de la guerre contre l'Irak, ou encore de son franchissement de la ligne de démarcation entre les deux Corée. On l'a vue sur le terrain de la catastrophe humanitaire provoquée par le conflit du Darfour soudanais et dans le sud-est asiatique après le raz-de-marée.

Parfois le calendrier se révèle peu heureux, comme lorsque Micheline Calmy-Rey parcourt Israël et la Palestine dans l'ombre de sa collègue américaine. Et l'on peut s'irriter de la compassion très médiatisée dont fait preuve la magistrate. Toujours est-il que la population helvétique apprécie le dynamisme et le langage direct de la cheffe du Département des affaires étrangères. Cet impact n'est pas négligeable dans un pays où des décennies durant la neutralité a servi de justification à la plus grande retenue, pour ne pas dire la passivité, en matière de politique extérieure. Et l'image positive dont bénéficie Micheline Calmy-Rey ne sera pas de trop pour faire passer le cap référendaire à l'extension de la libre circulation et à l'accord Schengen/Dublin.

Plusieurs commentateurs ont ironisé sur les effets de manche - beaucoup d'images, peu de contenu - de l'action de la conseillère fédérale. C'est oublier le travail plus discret de son département dans les domaines de la gestion civile des conflits et de la promotion des droits humains. Dans son rapport sur la politique extérieure en 2000, le Conseil fédéral affirme réserver une place importante à ces domaines, pour lesquels le Parlement vient de voter un premier crédit cadre.

Mais pour l'heure l'engagement helvétique donne encore l'impression d'un éparpillement qui peine à traduire une stratégie claire (www.eda.admin.ch/eda/ff/home/foreign/humsee.html).

Certes un petit pays n'a pas à rêver de jouer dans la cour des grands. Toutefois, d'autres pays tout aussi modestes que la Suisse se montrent plus actifs sur le terrain de la promotion de la paix et des droits humains (cf. ci-contre). Un engagement accru de notre part rendrait plus crédible encore les efforts de visibilité entrepris par la responsable de la diplomatie helvétique. jd

La faute aux Romands

La Suisse alémanique souffre d'une forte hausse du nombre de jeunes sans emploi. Or des écoles professionnelles pourraient combler le déficit de places d'apprentissages.

En Suisse alémanique, il est parfois de bon ton de se gausser du taux de chômage élevé des cantons latins. L'économie est moins performante en deçà de la Sarine, dit-on, et les «Welches» ont quelques fois la réputation d'être plus prompts à compter sur les prestations de l'Etat qu'à affronter les réalités du travail. En ce qui concerne le chômage des jeunes, c'est le système de formation professionnelle qui est mis en cause. Certes, les deux côtés de la Sarine connaissent le système dual d'apprentissage en entreprise. Mais en Suisse romande, les écoles professionnelles étatiques (écoles des métiers, écoles de commerce) à plein temps sont plus nombreuses et la part des apprentis en entreprise nettement moins importante. Ainsi, les pontes alémaniques de notre économie accusent ces écoles de ne pas former leurs élèves à la pratique et de les condamner au chômage, malgré le fait qu'elles délivrent le même diplôme que celui que reçoit un apprenti en entreprise au terme de sa formation. La tendance romande à

vouloir confier à l'Etat la formation professionnelle de base serait ainsi responsable du taux de chômage élevé chez les jeunes. Or les chiffres actuels du chômage des jeunes démontrent que ce n'est plus le cas.

Des mesures anticycliques

Publiée l'été passé, l'étude AMOSA (Arbeitsmarktbeobachtung Ostschweiz-Aargau) a révélé que la courbe alémanique du chômage des jeunes, longtemps nettement en dessous de la statistique romande (à l'instar du taux chômage général), s'en est rapprochée. En effet, au plus fort de la crise des années 1990, environ 3% des jeunes étaient au chômage en Suisse alémanique, contre plus de 8% en Romandie et au Tessin. Au moment de la parution de l'étude, on comptait en revanche un peu moins de 6% de jeunes inscrits au chômage Outre-Sarine, contre un peu plus de 6% en Suisse latine. Et, selon le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco), la part de jeunes chômeurs par rapport au nombre total de demandeurs

d'emplois est désormais nettement plus élevée en Suisse alémanique.

Ce nouvel état de fait démontre que la formation professionnelle, un des aspects déterminant du chômage des jeunes, n'est pas plus mauvaise en Suisse romande qu'ailleurs. Ainsi, la proposition des syndicats d'ouvrir des écoles professionnelles pour pallier au manque flagrant de places d'apprentissage s'avère beaucoup plus pertinente que pourraient le penser de prime abord les partisans d'une formation professionnelle de base se déroulant uniquement en entreprise. Au contraire, il s'agit d'une mesure anticyclique parfaitement appropriée pour permettre à chaque jeune d'entrer dans la vie professionnelle avec des qualifications. *jcs*

Statistiques du seco: <http://ams.avam.ch/f>

L'étude ESPA: www.statistik.admin.ch > thèmes > vie active et rémunération du travail > survol > publications

L'étude AMOSA: www.amosa.net (en allemand)

Combien de jeunes chômeurs ?

Adversaires et partisans d'une intervention rapide des pouvoirs publics contre le chômage des jeunes ont à leur disposition des chiffres plus ou moins alarmants. Si les chiffres du seco font état pour janvier 2005 d'environ 5,4% de jeunes (de quinze à vingt-quatre ans) inscrits au chômage (donc annoncés auprès des Offices régionaux de placement, ORP), l'Enquête sur la population active en Suisse (ESPA) de l'Office fédéral de la statistique (OFS) avance elle un chiffre de 7,7% de jeunes sans travail. L'étude AMOSA a en effet démontré que plus de la moitié des jeunes concernés ne s'annonce pas auprès des ORP. Quelles que soient les statistiques du chômage des jeunes utilisées, il est donc fort probable qu'elles soient largement sous-évaluées. *jcs*

Jusqu'à quel âge est-on «jeune» ?

Sont communément considérés comme «jeunes» chômeurs les sans-emploi de quinze à vingt-quatre ans. Cette tranche d'âge correspond aux deux «transitions» clefs vers la vie active. Quinze ans marque celle entre école et formation (par exemple professionnelle). Vingt-quatre ans est l'âge où est censée se terminer la seconde «transition», celle du passage de la formation à la vie active (fin de l'apprentissage ou des études). Le moment où l'on atteint ces charnières a toutefois tendance à reculer: l'âge moyen d'entrée en apprentissage est de plus de dix-sept ans (voire de plus de dix-huit ans dans certaines régions) et les études s'allongent de plus en plus. Une adaptation de la définition des jeunes chômeurs est donc nécessaire, même s'il faut pour cela que ces derniers soient de moins en moins «jeunes». *jcs*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Anne Caldelari
Alex Dépraz (ad)
Jean-Daniel Delley (jd)
Anne Rivier
Jean Christophe Schwaab (jcs)

Forum:
Olivier Moeschler

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1,
cp 5863,
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

La longue marche vers un emploi

Plus de mille biographies de jeunes Tessinois racontent leur chemin vers le monde du travail.

Les jeunes du nouveau millénaire étudient davantage que leurs parents. Leur parcours zigzague entre la prolifération des formations, la contrainte ou l'envie de retarder la première embauche et un marché du travail instable et exigeant. Les écoles confectionnent moins qu'avant des travailleurs prêts à l'emploi et les inégalités de chances ont la peau dure. Elles agissent dans les interstices du système éducatif, elles profitent des passages d'un niveau à l'autre ou rejaillissent au seuil d'un engagement.

Un rapport de l'Ufficio studi e ricerca, rattaché au Département de l'instruction publique du canton du Tessin, esquisse les résultats d'une enquête longitudinale pistant l'évolution des parcours scolaires et professionnels des jeunes Tessinois après l'école obligatoire. Le projet, qui a démarré en 1992, devait durer cinq ans. Un rapport, publié en 1999 - *Volevi veramente diventare quello che sei?* (Voulais-tu vraiment devenir celui que tu es?) - retrace les péripéties de 1400 adolescents entre quinze et vingt ans. En 2002, face à la richesse des données assemblées, les chercheurs décident de questionner une

nouvelle fois leur échantillon. Un travail de bénédictins leur permet de retrouver un millier de jeunes et de renouer le fil perdu de leurs itinéraires. *Giovani a tutti i costi!* (Jeunes à tout prix!) reprend le récit là où il s'était arrêté en 1997.

Ce n'est qu'un au revoir

La première phase de l'étude découvre que tout commence à la fin de l'école obligatoire. Surtout au Tessin où l'hétérogénéité des classes freine la sélection. L'heure des choix s'éloigne. On se tâte. Un stage par-ci, une semaine de sensibilisation par-là, un séjour linguistique, parfois une pause de réflexion jalonnent la sortie du collège (*scuola media*). Une année de gymnase ou un début d'apprentissage n'excluent pas de revirements ultérieurs. Les destins professionnels se fragmentent. Ils perdent en cohérence. Ils ne durent pas toute une vie. On pourra changer de métier ou retourner en classe. Bref, les jeunes préféreraient attendre, ne pas fermer de portes, écumer les opportunités. La formation de base marque une étape du cheminement, non pas son aboutissement.

En revanche, la mobilité peut désorienter. Tout le monde n'arrive pas à saisir sa chance. La

compétitivité, la flexibilité, l'innovation, en dépit de leur diktat incantatoire, font beaucoup de victimes. L'échec scolaire vire facilement au chômage. Dix pour cent des jeunes, voire le double quand les embarras s'accumulent (nationalité, couche sociale, sexe), finissent sur les bas-côtés du marché du travail. Le risque de gaspiller cerveaux et compétences, formés à grands frais mais snobés par le système productif, aggrave la situation. Les nouveaux chômeurs croulent sous les diplômes. Malheureusement inutiles.

C'est pourquoi les chercheurs nuancent les bienfaits de la formation quand elle est coupée de l'intégration sociale et professionnelle des adolescents. Et se demandent, non sans ironie, s'ils deviendront adultes un jour dans un monde qui retarde à loisir les échéances et les repousse dans les limbes d'une jeunesse sans prix.

L'école infinie

Le deuxième volet de la recherche retrouve un peu plus de neuf cents jeunes. Un sur cinq fréquente toujours les bancs d'école dix après la fin du cycle obligatoire. Les certificats s'empilent souvent jusqu'au diplôme universitaire. Mais bon nombre des jeunes interrogés fréquente volontiers plusieurs filières de même niveau sans souci hiérarchique. Le parcours horizontal échappe à la logique verticale du système éducatif et prolonge à son tour la durée de formation, trois à quatre ans de plus en une seule génération.

Mario Donati, le responsable de l'enquête, remarque en revanche que la mobilité sociale semble

grippée. Un bon titre n'ouvre pas, comme par le passé, les portes d'un bon poste avec un bon salaire. Le poids des inégalités reste écrasant. L'origine sociale continue de jeter son ombre sur l'école et gêne l'accès au monde du travail. A ce stade de l'étude, deux élèves sur dix de bonne famille ont déjà une licence universitaire. Et cinq sont sur le point de l'obtenir. Par contre, même pas un sur dix de conditions modestes n'est rentré à l'université, six se sont «arrêtés» au secondaire II (gymnase, apprentissages, etc.) et les autres se partagent entre des titres variés (maturités professionnelles, perfectionnements, HES, etc.) ou rien du tout. La sélection intervient certes plus tard - surtout dans les transitions vers les degrés post-obligatoires et lors des premiers contrats - mais elle défavorise obstinément les plus démunis.

Ainsi, l'influence de l'école obligatoire sur le futur des élèves s'essouffle renforçant la discrimination du milieu social. Les relations personnelles dans la branche visée ou la possibilité d'expérimenter des voies différentes sans la contrainte d'un revenu comptent autant qu'un diplôme pour décrocher un emploi. La démocratisation des études n'a pas démocratisé, aussi profondément qu'espéré, le travail, et par conséquent la société. De plus, la croissance spectaculaire des formations de base pourrait subir un coup d'arrêt. Mario Donati ne croit pas à son expansion infinie. L'inversion de tendance, certes douloureuse, pourrait néanmoins stimuler une floraison d'apprentissages jusqu'à la retraite et même au-delà, au lieu de s'accumuler avant la vie active. *md*

Mario Donati, *Volevi veramente diventare quello che sei. La formazione dei giovani dopo la scuola media.* Ufficio studi e ricerca, DECS, Bellinzona, 1999.

Mario Donati, *Giovani a tutti i costi*, Bellinzona, 2005.
www.ti.ch/decs/ds/USR/approfondimenti

L'étude TREE, *Parcours vers les formations post-obligatoires.* OFS, Neuchâtel, 2003, (cf. DP n° 1605), soulignait également l'importance de l'origine sociale sur la réussite scolaire une fois quittée l'école obligatoire.

Culture et politique en Suisse: l'offre et la demande

Olivier Moeschler

sociologue de la culture, Université de Lausanne

On attendait de Pascal Couchepin qu'il précise sa politique culturelle. Ses récentes déclarations, présentées comme novatrices, apportent peu d'informations nouvelles. Mais elles pointent un vrai problème: le manque de données dans ce domaine en Suisse.

L'arrivée du radical à la tête de la culture avait suscité quelques remous («Pascal Couchepin et la culture, affaire à suivre», disait *Le Temps* à la mi-décembre 2002). Après un silence radio présidentiel, 2004 aura été marqué par le quasi renvoi - apparemment précipité par un jeu de mots dans un film suisse - du directeur de l'Office fédéral de la culture, David Streiff, et le scandale autour de l'exposition Hirschhorn au Centre culturel suisse à Paris. Deux affaires dans lesquelles le ministre semblait avoir brillé par une certaine tergiversation, jouant ici les gouverneurs froissés, là les princes d'autant plus tolérants que ses adversaires agrariens jouaient les offusqués.

Une politique culturelle... recyclée?

Les craintes - ou les espoirs, c'est selon - d'un grand chambardement de la politique culturelle fédérale par le bouillonnant Valaisan («Pascal Couchepin ouvre un front contre les subventions culturelles», lisait-on à la une d'un grand quotidien romand en août 2003) auront finalement été vaines. Lors d'un récent débat organisé à Zurich par le Parti radical, rapporté dans *Le Temps* du 7 février dernier, le conseiller fédéral a précisé les contours de sa «politique culturelle radicale» (qu'il appelle parfois aussi - clin d'œil écolo? - «durable»). On y apprend que la «liberté de l'art», attaquée par «les conservateurs de droite et de gauche», est «une valeur centrale pour tous les libéraux»... Surtout, l'Etat doit assurer la «diversité culturelle»; il doit encourager la culture mais «n'intervenir que subsidiairement» par rapport aux cantons, communes et initiatives privées. Enfin, il ne doit pas subventionner des institutions créées «souvent un peu par hasard» et «où plus personne ne se rendrait» sous peu, pour se tourner vers la demande et la formation culturelles. On peut s'étonner devant cette OPA radicalo-libérale sur une liberté de l'art pourtant bien réelle depuis un siècle et demi au moins. Ce qui frappe avant tout, c'est que le «fédéralisme culturel» proposé par Pascal Couchepin est largement une paraphrase de l'actuel art. 69 de la Constitution fédérale... Mais si le propos n'est pas neuf, il a au moins le mérite d'être clair.

La demande: données manquantes

Plus inattendu - et plus problématique - est le lien établi avec la fréquentation culturelle, devant justifier le (supposé) passage confédéral de l'offre vers la demande. Le ministre renvoie à «des études» et parle de 3 à 5% de «consommateurs intensifs» et de 45% de «consommateurs occasionnels et potentiels» de la culture, le reste - la moitié de la population - étant des «non consommateurs». Mais de quelles «études» parle-t-on? Et quels sont les critères de définition des catégories utilisées?

De fait, le dernier état des lieux des pratiques culturelles en Suisse date de... 1988! Si les chiffres sont parfois difficilement comparables, on ne

retrouve pas toujours le tableau sombre dépeint par Couchepin. Selon ce «Mikrozensus» (enquête nationale auprès de 50 000 personnes) publié en 1990 par l'Office fédéral de la statistique (OFS), pas moins de 11% de la population consommait, au moins une fois par mois, des «spectacles de culture classique» (15% dans les villes). L'option «rarement ou jamais» concernait ici il est vrai 67,7% des gens - beaucoup moins, au passage, que les 87,8% de non-public d'«assemblées, manifestations politiques», et environ autant que les 65,9% indiquant (il y a plus de quinze ans de cela) ne se rendre presque jamais «au cinéma, à la discothèque, dans une boîte de nuit». Dans un livre basé sur cette enquête (*Die Kulturlawine*, 1991), le sociologue Meier-Dallach rangeait quant à lui 29,6% des personnes sous «klassische Kulturveranstaltungen».

Faute de données plus récentes au niveau national, il y a des études locales. Sur mandat du Service culturel lausannois, le soussigné a mené une enquête fin 1999. Les résultats sont sans doute un peu optimistes au vu de l'échantillon (la population de l'agglomération), mais ils montrent que, même pour la définition restreinte de «culture cultivée» (musées, théâtre, musique classique, danse), le public assidu (une fois par mois ou plus) s'élevait à 17% des personnes, le non public (public ancien et «jamais») ne dépassant pas les 42% des gens. Une étude menée l'année passée à Genève (MIS Trend, 2004) avance les chiffres de 15% pour le public des musées et galeries, 19% pour l'opéra et 34% pour la «musique classique» (certes pour «au moins une fois les douze derniers mois»). En France, la dernière enquête (1998) des *Pratiques culturelles des Français* (qui existe depuis 1973) fait état de 10% d'habités, les «cercles familiers» de la culture (incluant ici toutefois les cinémas et les bibliothèques) se montant à 22% de Français; la fréquentation nulle ne touche ici que 24% des gens.

Au-delà des chiffres, pas toujours comparables et - sans doute aussi grâce à la sacro-sainte subsidiarité - tout simplement inexistantes aujourd'hui au niveau fédéral, relevons que le calcul des parts de public omet la variété des modalités d'appropriation d'une «culture» elle-même de plus en plus panachée. Sans parler de l'importance des institutions culturelles (nullement aussi conservatrices que ne le laisse entendre le Conseiller fédéral) comme laboratoire d'expérimentations qui, finalement, profitent à l'ensemble des créateurs d'une société.

"Miroir, miroir..."

En préambule, Pascal Couchepin formule cette théorie du reflet: «la politique culturelle est comme un miroir qui reflète la conception même de la politique». En effet, au-delà du rappel (en soi bienvenu) de la liberté de l'art et malgré la référence nouvelle à la question des publics, on ne peut s'empêcher de craindre que cette politique culturelle, dévoilée au moment où radicaux et libéraux reconfigurent le paysage politique suisse en s'alliant, relève d'un souci et d'une demande moins culturels que proprement politiques. ■

Les opinions exprimées dans la rubrique Forum n'engagent pas la rédaction de DP.

Hommage en négatif

Un colloque international organisé par le Musée de l'Élysée de Lausanne a questionné le mythe du photographe traversé de fulgurances et «d'instant décisifs».

Henri Cartier-Bresson est décédé en août 2004. Le Musée de l'Élysée de Lausanne lui rend hommage en présentant certaines œuvres de jeunesse telles qu'elles ont été montrées lors d'une exposition collective à la galerie Julien Levy à New York en 1935. Cette exposition rassemblait des images de trois jeunes photographes qui incarnaient alors l'avant-garde. Aux côtés du Français, le Mexicain Manuel Alvarez Bravo et l'Américain Walker Evans. Chacun d'entre eux a laissé sa trace dans l'histoire de la photographie.

Martine Franck, l'épouse de Cartier-Bresson, était présente au vernissage de l'exposition de Lausanne jeudi 10 février. Le lendemain, après le départ de la veuve, dans l'auditorium velouté du Musée Olympique, s'est tenu un colloque consacré au photographe français. Lorsque la gardienne de la mémoire a quitté les lieux, la parole se libère.

De la vie à l'art

Colin Westerbeck, professeur à l'Université de Californie, Los Angeles, consacre son intervention à examiner les débuts du photographe, au cours des voyages qu'il entreprend après avoir abandonné sa formation de peintre: Espagne, Italie, Mexique. «This boy sees sex everywhere» s'exclame-t-il au sujet de Cartier-Bresson. Celui-ci compose ses sujets de prédilection, scènes de rues, nus, prostituées, suivant les techniques cubistes. Les jeux de lumières et de profondeur de champ servent à démembrer, disjoindre et donner l'illusion de points de fuite multiples. Puis sous l'influence du surréalisme, les allusions deviennent moins explicites, le sens plus incertain, informe. Le Leica, fabriqué depuis 1925, plus maniable que les grandes chambres noires sur pied, devient «le prolongement de (son) œil» selon les mots de Cartier-Bresson, et lui donne accès à son inconscient, à la manière de l'écriture automatique des surréalistes. Il l'utilise comme une «machine à collages». Sous sa lentille, les formes se télescopent, la distinction entre les objets se voile et la surréalité émerge de la

réalité, l'art de la vie. C'est là que surgit «l'instant décisif», qui est peut-être, selon l'hypothèse de Colin Westerbeck, ce moment d'indécision, avant l'action, quand l'intention n'est pas encore apparente.

L'instant décisif

Cartier-Bresson introduit la notion d'«instant décisif» dans son premier livre *Images à la sauvette* (Verve, 1952). Radu Stern, responsable des programmes éducatifs au Musée de l'Élysée, retrace la fortune immédiate de cette notion. Divers photographes et critiques l'ont reprise pour discuter de la pratique photographique, quel que soit le domaine ou le genre. Elle a ainsi



Henri Cartier-Bresson, Alicante, Espagne, 1933.
©Henri Cartier-Bresson/Magnum Photos.

circulé sous toutes sortes de définitions, d'adaptations. Cartier-Bresson lui-même a entretenu les malentendus en évitant de la caractériser de manière ferme et définitive. Il l'a rapprochée des images de l'archer, du chasseur, du concept de hasard, de chance. Être au bon moment au bon endroit: Cartier-Bresson a photographié Gandhi une demi-heure avant sa mort. Selon lui, le bon photographe est celui qui reconnaît ce moment. C'est grâce à cette faculté qu'il a pu figer le passant dans son saut, juste avant que son pied ne plonge dans la flaque, derrière la gare Saint-Lazare, en 1932. Mais le hasard suffit-il à déclencher au bon moment? Le bon photographe n'est-il que

celui qui déclenche au bon moment? Qu'en est-il de l'angle de vue? du cadrage? du choix de «la bonne image»?

L'examen des planches contacts, là où on voit le photographe en action, où on suit son regard, apporte une réponse. Gilles Mora, historien de la photographie, est l'un des privilégiés qui a eu accès à certaines de ces planches, car il a travaillé avec Cartier-Bresson pour le livre *L'Amérique furtivement* en 1991. Et la pratique ne se soumet pas à la théorie: Gilles Mora constate que l'«instant décisif» n'est pas unique. Cartier-Bresson prétendait ne s'intéresser qu'au moment du déclenchement, qu'il ignorait tout de ce qui se passait ensuite dans le laboratoire. Avec

comme preuve de la vérité de l'instant, le filet noir du négatif qui entoure chaque image imprimée. Ainsi la photographie ne procède plus d'une opération, d'un travail, mais se résume à un éclair de génie, une fulgurance que seul un demiurge peut dompter. Or les choses ne sont «telles qu'elles sont» que par la présence de cet objectif, l'organisation de cet œil. Décalée de quelques secondes ou de quelques millimètres, l'image aurait pu prendre un autre sens

ou le perdre tout à fait. Par son discours théorique, Cartier-Bresson perpétue le mythe romantique du créateur unique qui organise le monde, lui donne un sens afin de le communiquer aux spectateurs.

Mais hors de la salle obscurcie, la société de l'image doit se dégager du discours mythique, car une photographie est une construction et non pas l'impression des choses «telles qu'elles sont».

Anne Caldelari

Exposition *Anti-Graphic Photographs* au Musée de l'Élysée de Lausanne, jusqu'au 10 avril 2005.
www.elysee.ch

Ecrivain d'amour

Anne Rivier

Alice vante les mérites du pasteur Laporte lors d'un court séjour aux bains d'Abano en Italie.

MON FEU, MON LOINTAIN,

En un mot comme en cent, je suis au septième ciel. Cette cure de bains à Abano a rallumé mes sens, elle les a roulés, entortillés, bistournés, tirebouchonnés, dessus dessous, les propres et les figurés, les uniques et les communs, le dictionnaire n'en ferait pas l'inventaire tant j'ai eu de joie à les exercer tous. Sur une dizaine de nuits, je n'en aurai passé qu'une dans mon lit. Ma chambre d'hôtel, un single hors de prix, n'aura servi qu'à donner le change. Le «qu'en dira-t-on» vaut bien quelques sacrifices financiers, ce n'est pas toi qui me démentiras, la collection des cadeaux rapportés de tes escapades avec la Julie des Tuyaux en témoigne suffisamment!

A ce propos, et avec le recul, je considère que le bracelet en or de ta tromperie inaugurale représentait une dépense exagérée. Nous n'étions pas riches à l'époque. Nonobstant, ce bijou ne m'a pas quittée depuis. Pas plus que la croix huguenote de ta fumeuse «Retraite aux sources du protestantisme». Les dons moins personnels ont terminé leur carrière dans diverses ventes de charité. Dans l'ordre chronologique, il y eut: le couteau électrique (printemps 87), la nappe brodée au point de croix (mai 1990), le saladier monté au tour de Taizé (automne 1993) et les quatre bols en grès de Chapaize (Vendanges et Partage, septembre 1996), la fausse icône copte d'Égypte (Rencontres Œcuméniques, hiver 1998) et la rose des sables d'Eilat (Pèlerinage au berceau des religions monothéistes). Enfin, cerise sur le gâteau, le robot ménager universel (mais non apostolique) presque neuf et durablement méprisé par ton Alice gâche-potager.

Tu voudrais rectifier un détail, mon feu? Cause toujours, je suis sourde. Et morte de fatigue, courbatue de pied en cap, je n'imaginai pas que le corps féminin ait autant de muscles à disposition. Et les fesses, et les cuisses et le ventre, et le dos! Ah, ah... Alouette, je suis remoulue, alouette je suis rétamée...

Oui, je dois le reconnaître, ce Philippe Laporte est renversant. C'est un homme plein de ressources et de qualités insoupçonnables. Reconstituant, roboratif, il devrait être prescrit d'office par la Faculté aux ménagères de plus de cinquante ans, en lieu et place du traitement hormonal de substitution. Pour toi, Laporte n'était qu'un collègue sympathique, un brave camarade «qui aurait adoré se marier et avoir des enfants, mais le pauvre n'a pas beaucoup de succès auprès des femmes, et son physique de débiteur n'arrange pas ses bidons...».

Prends note ici, mon Aveuglé, qu'une fois sa robe de ministre balancée aux orties, ton confrère est très présentable, glabre et poilu où il faut, l'épaule accueillante, le torse généreux, le jarret solide et élégant. Au fond, à y réfléchir, de ton vivant, tu étais jaloux de lui et de sa liberté de célibataire. Tu craignais qu'il me plaise et, partant, me séduise. Si, si, souviens-toi! On ne l'invitait jamais à l'improvisiste et surtout jamais seul. A chaque coup, il fallait que je joue les entremetteuses, que je ratisse la campagne

environnante pour lui dégoter une compagne de table «intelligente, fine, goûts simples, âge en rapport, et plus si affinités...».

Ta sollicitude à son égard m'apparaît aujourd'hui comme une duplicité de plus, mon Allongé. Et une incitation caractérisée à la luxure, par-dessus le marché: par ta faute, que tu le veuilles ou non, il aura couché avec la moitié de nos protégées juste pour nous être agréable. Ont fricoté dans sa casserole (et dans le désordre): Daisy Jeanmairet, Rita Jolissaint, Emmanuelle Termini, Sophie Regard (la fille de ta cousine de Fully) et la pulpeuse Marie-Laure, de Frères de nos Frères. N'oublions pas non plus, deux semaines avant ton Grand Départ, l'énergique Myriam, cheffe d'un projet d'adduction d'eau potable au Burundi, une ravissante blonde, situationniste tendance sensualiste. Bref, un cheptel impressionnant, qui ne comptabilise pas les conquêtes privées de ce «pauvre vieux Philippe», une douzaine de spécimens dont je suis l'aînée et de loin la moins expérimentée, Laporte n'a pas manqué de le souligner. «Négliger à ce point l'éducation d'une épouse, ce Jean-Paul Wermeille, paix à ses os blancs, était un bonnet de nuit fini!»

Ton collègue en était gêné pour toi, mon Eteignoir. Il te tient définitivement pour un feignant de première, et m'en veut quand, volant au secours de ta mémoire, je te cherche mille excuses. Quand je lui oppose, par exemple, que dans ton jardin et pour nos légumes, tu te crevais à la tâche. «Ton Wermeille ne se donnait vraiment que dans ce terreau-là? Notre Seigneur lui avait sans doute ordonné: Produisez en quantité, et les Restes vous Surgelez? Pardon, Alice, je t'ai choquée! Viens sur mon cœur, mon austère, ma jachère, ma fraîche défrichée, que je creuse tes sillons. Viens, ma moisson, viens mon verger, que je t'arrache les pommes avec les dents...»

Ô mon Dieu, lui aussi! Cette imagerie agreste, ces métaphores «Eden et Verdure»! La peste soit du Cantique des Cantiques, mètre étalon du vers galant judéo-chrétien! Sont-ils donc tous frappés, nos amoureux bergers? Faudra-t-il que je fuie, que j'abjure ma foi, que j'aille aux Esquimaux me frotter le nez, le dos?

Mais tu ne m'écoutes plus, mon feu. Je t'entends vaguement commenter mes dires face à l'assemblée de tes co-défuntés:

- Mes chers suaires, ne prenez pas ce qu'elle débite au pied de la lettre, ma veuve est mythomane, elle affabule à longueur de page, ses élucubrations, je les subissais moi-même des soirées entières. Mais au lit, c'était souper-ceinture sous la bure et calme plat sur le matelas. Ma femme était devenue mon livre de chevet, ma bande dessinée, ma ligne claire. Notre fille Jeanne était accrochée pareil, elle ne s'endormait qu'après la fin du conte vespéral. Ma veuve en inventait des kyrielles tout exprès pour elle, avant de les transcrire dans de gros cahiers noirs. Allons, Alice, raconte! Ma jalousie est morte avec moi, mais ma curiosité demeure. Je t'en prie, récite-nous la Geste d'Abano, les bains de boue et les leçons d'amour du Professeur Laporte. (à suivre)